

Délibération n° 18/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	12
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	12
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 novembre 2024

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard,

Membres nommés présents : Mesdames SERRANO Bégonia, LE BORGNE Josiane, Madame SANTACRUZ Sandrine, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, CAYROL Paulette, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

Objet : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour une subvention de soutien à l'investissement, travaux de construction, de réhabilitation ou d'adaptabilité

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, expose :

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de cette loi, relatif à la transparence financière des aides financières octroyées par les personnes publiques, ainsi que l'arrêté (NOR : PRMX0609605A) du 11 octobre 2006, fixant les modalités de présentation du compte rendu financier,
 VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 06 juillet 2017 adoptant le règlement départemental des subventions,
 VU le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la Facilité pour la Reprise et la Résilience,
 VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,
 VU la délibération n°3 du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022 adoptant le Schéma départemental des Solidarités Sociales 2022 - 2027,
 VU l'accord tripartite du 29 novembre 2023 entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, l'Etat et le Conseil départemental du Gard,

VU la Convention de Mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée signée entre le Conseil départemental et le Centre Communal d'Action Sociale de Clarensac,
VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 12 janvier 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 du Conseil départemental,
VU le cadre d'adhésion de l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie « Soutien à l'investissement – Habitat Inclusif 2024 » en date du 15 mars 2024,
VU la décision n° 2024-13 en date du 24 mai 2024 de la directrice de la CNSA concernant les propositions du Conseil départemental du Gard en réponse au cadre d'adhésion de l'Appel à manifestation d'intérêt précité,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Le Président ou son représentant à signer la convention de soutien à l'investissement pour des travaux de construction, de réhabilitation ou d'adaptabilité avec le Conseil Départemental.
- De DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,

Le Président,
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr>